

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 799 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour contribuer au financement de projets des bibliothèques.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de solliciter auprès de l'Etat des subventions pour la construction de nouvelles bibliothèques ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès de l'Etat deux subventions dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Article 2 : Les six subventions sollicitées concernent :

- les dépenses d'achats des collections de la médiathèque Françoise Sagan (120 366 euros HT), de la bibliothèque de la Canopée (52 209 euros HT) et de la bibliothèque Lagny (108 973 euros HT). L'ensemble de ces dépenses prévisionnelles 2017 se monte à 281 548 euros HT.

- les dépenses liées au développement de l'offre numérique, soit 94 786 euros HT.

- les dépenses liées au changement de technologie de marquage des collections (RFID) des bibliothèques Marguerite Audoux (3e) et Gutenberg (15e), soit 58 327,04 euros HT.

- les dépenses de personnel, nettoyage et gardiennage induites par l'ouverture dominicale des bibliothèques de la Canopée (1er) et Hélène Berr (12e), soit 425 222 euros HT.

- les dépenses de travaux de restructuration de la bibliothèque Robert Sabatier (18e), soit 1 383 300 euros HT.

- les dépenses de mobiliers et matériels consécutifs à l'ouverture de la bibliothèque Lagny (20e), soit 274 051,81 euros HT.

Article 3 : Les recettes escomptées seront constatées sur l'exercice 2017 ou ultérieurs, mission 340, domaine fonctionnel V321, au budget d'investissement, nature 1321 et au budget de fonctionnement, nature 746.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO